



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 MAI 2018

Le **jeudi 17 mai 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 07 mai 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### Étaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Franck LEBRET, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Amandine TAVARES GOMES, Béatrice TASSERY, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Juan Carlos VEGAS

### Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Martine LANGLOIS à François CRAMILLY, François LANGLOIS à Sébastien PETIT, Catherine LEROUX à Daniel ROUSSEL, Robin DAVID à William GUILLARD, Tony LACROIX à Patrick CALLAIS, Patricia LEFEBVRE à Juanita AUGUSTIN, Vincent SGARLATA à Jean Marie ALINE

### Absent(s) non excusé(s):

Cécile JOURDAINNE

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur PETIT est nommé secrétaire de séance.

-----

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

### **APPROBATION D'UNE CONVENTION TRIPARTITE ENTRE CAUX SEINE AGGLO, LA COMMUNE DE RIVES-EN-SEINE ET LA COMMUNE DE LE TRAIT - ACCES PISCINE "BARRE Y VA" - CM/18/063**

Il est rappelé au Conseil Municipal que lors de la fermeture de la piscine intersyndicale Le Trait – Yainville en 2013, la commune a souhaité permettre à ses

résidents de fréquenter gratuitement le centre aquatique intercommunal « Barre-y-Va » de Rives-en-Seine.

En 2014, Caux Seine Agglo, anciennement la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine a établi une convention de partenariat type avec l'ensemble des mairies susceptibles d'être concernées par cette opération pour les enfants uniquement (-18ans). Cette convention de partenariat a été signée pour une durée de 3 ans.

A la demande de la commune, une convention de partenariat a également été conclue avec Caux Seine Agglo pour les adultes. Cette convention est conclue chaque année depuis 2014.

En 2018, les conventions étant arrivée à terme, la commune s'est rapprochée de Caux Seine Agglo, gérante de ce centre aquatique ainsi que de la commune Rives-en-Seine afin de conclure une nouvelle convention de partenariat.

Pour ce faire, la commune du Trait attribuera des cartes nominatives, à la demande des administrés résidant sur la commune et fournira la liste des détenteurs de cette carte à Caux Seine Agglo.

Caux Seine Agglo tiendra à jour une feuille de fréquentation.

En 2017, les communes du Trait et de Rives-en-Seine ont conclu une convention de mise à disposition d'un équipement sportif.

Par cette convention, une contrepartie d'un avantage en nature fourni par la commune de Rives-en-Seine au profit de la commune du Trait est mentionnée.

Par conséquent, Caux Seine Agglo facturera les entrées effectuées par les traitons à la commune de Rives-en-Seine pour la saison estivale 2018 soit du 30 juin au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Une convention tripartite est donc conclue à cet effet, reprenant les modalités d'exécution de chacune des parties signataires.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention jointe à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,  
VU la délibération n° CM/17/130 en date du 18 décembre 2017 – approbation d'une

convention de mise à disposition de la salle Léo Lagrange entre la commune du Trait  
et la commune de Rives-en-Seine,  
VU le rapport de Monsieur le Maire.

**APPROUVE** la convention tripartite jointe à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat et les  
éventuels avenants s'y rapportant.

Fait au Trait, le 18 mai 2018

**Patrick CALLAIS,  
MAIRE**

